



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 49298

## Texte de la question

M. David Habib souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du moine tibétain Tenzin Delek Rinpoche qui a été condamné à mort par la justice chinoise pour actes de terrorisme. Tenzin Delek Rinpoche a toujours nié les faits dont il est accusé et n'a pu bénéficier de la défense d'un avocat lors de son procès au mépris des plus élémentaires droits de l'homme. L'exécution, prévue initialement le 7 avril 2004, a été reportée au 3 décembre 2004 grâce à la pression internationale et aux campagnes de soutien menées en sa faveur. Aussi, il lui demande d'intervenir d'urgence auprès des autorités chinoises afin que l'exécution de Tenzin Delek Rinpoche soit définitivement annulée et qu'un terme soit mis à sa détention.

## Texte de la réponse

La France est vigilante sur la question des droits de l'homme au Tibet, et le cas de Tenzin Delek Rinpoche est bien connu des autorités françaises. Ce religieux a été condamné à la peine capitale avec effet suspensif de deux ans le 2 décembre 2002. Dès sa condamnation, la France s'est immédiatement mobilisée, de concert avec ses partenaires européens, pour obtenir des autorités chinoises que la peine prononcée ne soit pas appliquée. Depuis, le cas de Tenzin Delek Rinpoche est régulièrement évoqué à l'occasion du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme, qui tient deux sessions par an. Sans attendre l'échéance du 2 décembre, la France a de nouveau attiré l'attention de ses partenaires européens, et une démarche en faveur de ce prisonnier a été effectuée auprès des autorités chinoises compétentes afin de leur faire connaître la très forte attente qui est la nôtre. Les autorités chinoises ont indiqué à cette occasion que, compte tenu de l'appel interjeté à l'issue de son procès par Tenzin Delek Rinpoche, la date d'expiration de son sursis a été portée au 23 janvier 2005. Elles ont rappelé également que les peines capitales à effet suspensif étaient très généralement commuées en détention prolongée.

## Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49298

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2004, page 8220

**Réponse publiée le :** 25 janvier 2005, page 749